

# Commune de Matran

## Guide communal pour la gestion des déchets



Décembre 2022

# Plan de situation de la déchetterie

|   |                           |  |
|---|---------------------------|--|
|    | <b>PLAN D'INFORMATION</b> |  |
|   | <b>Commune de Matran</b>  |  |
| <b>Déchetterie - plan situation</b>   | Echelle 1:1000            |                               |
|   | Date: 21.05.2019          |  |
|    |                           |  |
| Situation cadastrale du 08.01.2019  |                           | Les droits d'auteur de ce plan appartiennent à la commune de Matran. Les données n'ont pas de validité juridique |
| Commune de Matran, Route de l'Ecole 6, 1753 Matran, tél.: 026 402 12 12 Fax: 026 401 06 70 Courriel: <a href="mailto:commune@matran.ch">commune@matran.ch</a> |                           |  |

# Sommaire

|  | <i>page</i> |
|--|-------------|
| 1. Préambule   | 4           |
| 2. Circulation dans la déchetterie                   | 5           |
| 3. Ordures ménagères                                 | 6           |
| 4. Ramassage des ordures ménagères                   | 7           |
| 5. Ramassage des objets encombrants / sapins de Noël | 8           |
| 6. Papier et carton                                  | 9           |
| 7. Verre   | 10          |
| 8. Déchets encombrants                               | 11          |
| 9. Bois  | 12          |
| 10. Ferraille, fer blanc et aluminium                | 13          |
| 11. Déchets inertes (DCMI)                           | 14          |
| 12. Capsules à café / Toners et cartouches d'encre   | 15          |
| 13. PET  | 16          |
| 14. Divers plastiques                                | 17          |
| 15. Déchets verts et déchets compostables            | 18-19       |
| 16. Huiles minérales et végétales                    | 20          |
| 17. Textiles   | 21          |
| 18. Appareils électriques et électroniques           | 22          |
| 19. Déchets spéciaux et médicaments                  | 23          |
| 20. Déchets refusés à la déchetterie                 | 24          |
| 21. Incinération des déchets                         | 25          |
| 22. Infos utiles                                     | 26          |
| Pensez à l'environnement !                           | 27          |
| 23. Horaire d'ouverture de la déchetterie            | 28          |

# 1. Préambule

Conscients de nos responsabilités face à nos descendants, nous devons réduire la quantité des déchets que nous produisons et apporter un soin particulier à leur élimination correcte, afin de préserver les ressources et protéger l'environnement.

Tout mettre à la décharge est un temps révolu. Les frais exorbitants qu'occasionne l'élimination des déchets obligent à trouver d'autres solutions. Ces solutions permettent à la personne qui prend la peine de trier (ou de faire trier) les déchets de réduire ses frais.

Le Conseil communal met à votre disposition une déchetterie, avec une entrée et une sortie et vous encourage à éliminer vos déchets de manière sélective afin que ceux-ci puissent être dans toute la mesure du possible, recyclés ou valorisés.

Le Conseil communal est convaincu que par votre bon sens et votre volonté ce problème important qu'est l'élimination des déchets pourra être maîtrisé. En limitant et en valorisant vos déchets, vous contribuez à économiser :

- de l'énergie
- des matières premières
- des coûts pour vous-mêmes et pour notre communauté
- des capacités de décharge ou d'incinération.

Vous trouverez dans ce document un maximum d'informations utiles pour trier et éliminer les déchets de manière respectueuse pour l'environnement. Veuillez prendre note que la brochure figure sur [www.matran.ch](http://www.matran.ch) et est adaptée régulièrement.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre indispensable collaboration.

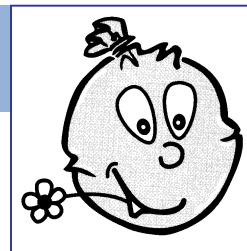
**Le Conseil communal**

## 2. Circulation dans la déchetterie

Afin de rendre la circulation plus fluide, la déchetterie s'est parée d'un marquage. Les utilisateurs peuvent ainsi faire le tour du site, avec la possibilité de s'arrêter aux endroits désirés.



## 3. Ordures ménagères



Logo de l'entente  
intercommunale « Sacco »

### Quoi

Déchets de ménage ne pouvant pas être valorisés à la déchetterie.

### Où

Les déchets doivent être mis dans des sacs à ordures taxés, spécifiques aux communes de l'entente. Les sacs sont de couleur grise et portent le logo de l'entente intercommunale « Sacco ».

Ils sont à acheter dans la plupart des commerces de Matran ainsi que dans les commerces des communes voisines membres de l'entente inter-communale « Sacco ».

### Quand

Le ramassage se fait le lundi matin (sauf les jours fériés où le ramassage se fait le mardi).

### Pourquoi

Ces déchets non revalorisables seront incinérés à la SAIDEF à Posieux, dans une installation moderne respectant les normes environnementales.

### Conseils

- Evitez de surcharger les conteneurs de quartiers avant le week-end.
- Les conteneurs sont vidés chaque lundi matin.
- Dans votre intérêt, triez au maximum pour diminuer le volume des déchets non valorisables.
- Le pain sec peut être déposé à la déchetterie.
- L'incinération individuelle des déchets ménagers est interdite.

## 4. Ramassage des ordures ménagères



Le ramassage normal des ordures ménagères a lieu les lundis de chaque semaine dès 08h30. Si le lundi est férié, le ramassage est reporté au mardi.

### Ne sont ramassés que :

- les sacs officiels SACCO, gris clair, de 17, 35, 60 et 110 litres
- les sacs transparents ne contenant que des langes ou des poches de stomie
- les conteneurs de 800 litres d'immeubles d'habitations, qui devront ne contenir que des sacs officiels gris clair
- les conteneurs de 800 litres munis d'un clip SACCO.



Les sacs non officiels sont ouverts et fouillés pour identifier leur propriétaire. Ces derniers se voient alors infliger une amende ainsi que les frais d'investigations et administratifs.

## 5. Ramassage des objets encombrants et sapins de Noël naturels



Notre service de voirie se rend trois fois par année auprès des habitants de Matran afin de ramasser les objets encombrants. Depuis 2020, le deuxième lundi de janvier, est consacré au ramassage des **sapins de Noël naturels** en lieu et place des encombrants.

**Quand pour les encombrants**

**Le deuxième lundi d'avril, de juillet et d'octobre**

**Quand pour les sapins de Noël**

**Le deuxième lundi de janvier**

**Comment procéder**

S'inscrire auprès de l'administration communale.



## 6. Papier et carton



### Quoi

Papiers, journaux, illustrés, publicités, emballages en carton propres et pliés.

### Où

Dans le compacteur de la déchetterie.

### Déchets non admis

- Papiers plastifiés, sulfurisés, parcheminés et souillés.
- Cartons plastifiés, huilés, paraffinés, bitumineux et souillés.
- Emballages de type Tetra-Pack.
- Les emballages imprégnés et traités pour résister à l'eau.
- Les sacs poubelles.
- Les sacs de nourriture pour animaux.
- Les sacs de ciment vides.

## 7. Verre



### Quoi

Toutes les bouteilles en verre, selon les couleurs respectives, sans bouchon ni capsule. (Les bouteilles d'autres couleurs sont à mettre dans le brun).

### Où

Dans la benne à la déchetterie, en triant les couleurs (vert, blanc, brun).

### Pourquoi

Il y a des séparations à l'intérieur de la benne entre les différentes couleurs. Le verre usagé est transporté vers les installations de traitement. Il est ensuite trié, broyé et nettoyé pour servir de mélange dans la fabrication de nouvelles bouteilles de différentes couleurs.

### Conseils

La collecte de verre atteint des résultats extraordinaires en Suisse.

Contribuez à cette action pour l'environnement et pour une économie importante d'énergie.

### Déchets non admis

Les verres de fenêtre, les miroirs, la porcelaine, la céramique, vaisselle et verres (à boire) résistants à la chaleur sont à jeter dans la benne à matières inertes DCMI.

## 8. Déchets encombrants



**Quoi** Tous les objets encombrants incinérables y compris le sagex qui, par leur taille n'entrent pas dans le cylindre installé à côté de la benne.

**Où** Dans la benne réservée aux objets encombrants à la déchetterie.

**Comment** En vrac, en prenant soin de détacher les éléments métalliques, miroirs, verres etc. Les meubles, armoires, bibliothèques etc. doivent être démontés.

**Pourquoi** Ces déchets, qui ne peuvent pas être valorisés, seront tout d'abord broyés puis incinérés à la SAIDF de Posieux, dans une installation moderne respectant les normes environnementales.

**Conseils** Pour les objets et le mobilier encore en bon état, vous pouvez vous adresser entre autres à : Coup d'Pouce, Fondation Emmaüs, SOS Futures Mamans.

**Déchets non admis** Eléments métalliques, appareils électroniques. Tous les matériaux provenant de la construction, rénovation ou transformation de bâtiments, ainsi que les matériaux d'isolation incombustibles comme par exemple de la laine de verre.

## 9. Bois



### Quoi

Palettes brutes ou peintes, caisses en bois, bois massif ou chute, contreplaqué, divers emballages bois, panneaux type OSB, panneaux et meubles en particules mélaminées, lamellés collés, autres objets en bois.

Les petites pièces métalliques sont acceptées (poignées, vis, chevilles, etc.)

### Où

Dans la benne réservée au bois à la déchetterie.

### Comment

En vrac, les meubles, armoires, etc. doivent être démontés

### Pourquoi

Le bois récupéré est utilisé pour la fabrication des panneaux en bois aggloméré ou comme combustible.

### Déchets non admis

Bois issus de démolition ou de façade, objets en bois accompagnés de mousse, de tissu, de miroirs ou de pastiques, volets, portails, bois peints, portes alvéolaires avec âme en carton, MDF, paille, osier, végétaux, bois en décomposition, traverse CFF ainsi que les poteaux électriques.

## 10. Ferraille, fer blanc et aluminium



### Quoi

Objets métalliques tels que mobilier en fer, treillis, fils de fer, visserie, tuyaux, tonneaux, barres de fer, chaînes, casseroles, boîtes de conserves, tubes, alu, couvercles, etc. **Tous les moteurs de petites machines doivent être dépourvus d'huile et de carburant.**

### Où

Dans la benne à ferraille de la déchetterie, en vrac, en prenant soin de détacher les éléments non métalliques.

### Comment

Pour les boîtes de fer blanc/alu, rincer les objets, enlever les étiquettes et les déposer dans la benne à ferraille.

### Pourquoi

Le fer récupéré est trié puis fondu pour une réutilisation dans la fabrication de matériel pour l'industrie de la construction ou pour récupérer les matières premières qui le composent.

### Déchets non admis

Tous les éléments non métalliques ainsi que les bonbonnes de spray ou boîtes de peinture.

# 11. Déchets inertes (DCMI)



## Quoi

Quantités restreintes de carrelages, déchets de terre cuite. Cendres de cheminée de salon, céramique, porcelaine, vaisselle, verres de fenêtres, miroirs, gravats.

## Où

Dans la benne placée à la déchetterie.  
En vrac, en réduisant si possible le volume.

## Pourquoi

Ces matériaux stables sont mis en décharge contrôlée pour matières inertes (DCMI).

## Déchets non admis

Sable de litières pour chats, oiseaux, rongeurs.  
Déchets provenant de la construction, de la rénovation ou transformation d'une maison.

## 12. Capsules à café / Toners et cartouches d'encre



|                          |  |   |
|--------------------------|--|---|
| <b>Quoi</b>              | Les capsules à café de la marque <b>Nespresso</b> et les capsules à thé <b>Special T. uniquement.</b>                                  | Les toners et les cartouches d'encre avec emballage.  |
| <b>Où</b>                | Dans le conteneur prévu à cet effet.   | Dans les cartons prévus à cet effet.  |
| <b>Pourquoi</b>          | Les capsules Nespresso et Spécial T sont recyclées à 100%  | Environ 85 % des cartouches d'encre et des toners son recyclés.   |
| <b>Déchets non admis</b> | Toutes les autres capsules à café (par exemple de la marque Denner ou Migros). Elles doivent être mises dans les sacs poubelles Sacco. | Ne collez pas les composants électroniques des cartouches ! La tête d'impression sera endommagée et la cartouche plus recyclable. |

## 13. PET



### Quoi

Uniquement les bouteilles de boissons recyclables ayant le sigle PE



### Où

Dans le conteneur spécial placé à la déchetterie ou dans les commerces vendant ces boissons.

### Comment

En vrac, en prenant le soin de les aplatir afin de réduire le volume

### Pourquoi

Leur recyclage permet la fabrication de nouvelles bouteilles, de vêtements, de matières isolantes et d'une foule d'objets utilitaires.

### Déchets non admis

Bouteilles d'huile, de vinaigre, de shampoing, de lessive et autres emballages ménagers en plastique (à mettre dans les sacs pour les déchets plastiques ou à ordures ménagères).



## 14. Divers plastiques



### Quoi

Sacs plastique, feuilles d'emballage, divers contenants en plastique (bouteilles d'huile, de vinaigre, de shampoing, de lessive...), emballages de boisson, briques Tetra, matériaux composites.

### Où

A l'endroit prévu à cet effet à la déchetterie.

### Comment

En vrac dans les sacs officiels pour plastique.

### Pourquoi

Les déchets récupérés sont transformés en granulats et servent à la production de nouveaux articles en plastique.

### Déchets non admis

Emballages très souillés ayant contenu des aliments marinés, jouets, tuyaux d'arrosage, emballages contenant des restes, vaisselle jetable.

# 15. Déchets verts et déchets compostables



## Quoi

- Herbe coupée, gazon
- Feuilles mortes
- Déchets végétaux provenant du jardin
- Epluchures, coques de noix
- Coquilles d'oeufs, fruits
- Marc de café et thé (filtres compris)
- Fleurs coupées, plantes vertes (sans pot)
- Terre et terreaux de plantes
- Copeaux
- Coupe de haies
- Branches d'arbres (diamètre maximal 12 cm.)

## Où

A l'emplacement prévu pour le gazon, les déchets compostables ménagers et les petits déchets verts.

**Comment**

Les sacs compostables contenant des déchets du ménage seront vidés et mis dans la poubelle placée à côté de la surface réservée au gazon et déchets ménagers.

Les branches sont acceptées jusqu'à 12 cm. de diamètre et d'une longueur de 2 m. au maximum.

**Les grandes quantités de déchets de branchages doivent être amenées directement à Fricompost SA à Posieux, en demandant au préalable une attestation auprès de l'administration communale.**

**Pourquoi**

Pour une revalorisation directe dans l'agriculture ou dans la fabrication de compost, terreau ou engrais pour l'agriculture.

**Conseils**

Veillez conserver les grosses branches pour votre bois de feu ou broyez-les pour en faire des copeaux (broyeur à louer auprès d'entreprises spécialisées).

**Déchets non admis**

- Sachets compostables
- Sable de litières de chats
- Souches d'arbres
- Déchets dérivés du chou
- Murex, liseron, chardons, lampées, cotonéasters
- Déchets de voirie
- Boues de curage
- Sacs d'aspirateurs et leurs contenus
- Restes de repas cuits.



## 16. Huiles minérales et végétales



### Quoi

Huiles liquides :

- minérales (moteur)
- végétales (de cuisine)

### Où

Dans les conteneurs spéciaux placés à la déchetterie

### Pourquoi

Les huiles minérales vont servir essentiellement de combustibles (fours de cimenterie) ou être incinérées dans des installations conformes aux normes environnementales.

Les huiles végétales seront réutilisées dans la fabrication de graisse ou de savons.

### Conseils

Ne pas mélanger les deux sortes d'huiles ou d'autres liquides tels que carburants, solvants, pétroles, etc.

### Déchets non admis

La graisse de coco qui reste figée et obstrue les installations de récupération.

## 17. Textiles



### Quoi

Vêtements, tissus, chaussures réutilisables et propres.

### Où

Dans les conteneurs « Croix-Rouge » placés à la déchetterie.

### Comment

Mettre les textiles dans un sac en plastique ficelé.

### Pourquoi

Le matériel récupéré est trié, lavé et repassé par 30 personnes engagées par la Croix-Rouge fribourgeoise, pour être ensuite revendu. Le bénéfice réalisé permet de financer des actions sociales au niveau cantonal et de distribuer chaque année environ Fr. 50'000.- de bons d'habits aux personnes nécessiteuses.

### Déchets non admis

**Les vêtements et chaussures non réutilisables doivent être mis dans les sacs officiels à ordures ménagères.**

## 18. Appareils électriques et électroniques



### Quoi

Les appareils électriques et électroniques sont acceptés à la déchetterie.

### Conseils

Vous pouvez rendre gratuitement vos appareils usagés et leurs accessoires dans tous les points de vente d'appareils du même type sans avoir à acheter d'appareil neuf. Il existe également des centres de remise agréés dont on peut trouver la liste sur le site internet [www.swicorecycling.ch](http://www.swicorecycling.ch). Vous avez aussi la possibilité d'amener ces appareils auprès de l'entreprise Sogetri SA à Rosé.

### Déchets non admis

Gros appareils (frigo, cuisinière, lave-vaisselle, congélateur, four, lave et sèche-linge etc...) ainsi que les appareillages provenant des garages, entreprises et exploitations agricoles.

## 19. Déchets spéciaux et médicaments



### Quoi

Les piles, néons et ampoules.

### Où

Dans les contenants spécialement conçus à la déchetterie.

### Pourquoi

Ces matériaux sont dangereux pour l'environnement et doivent être traités de manière adéquate.

### Conseils

Restituez ces déchets hors d'usage ou périmés auprès des points de vente.

### Déchets non admis

- Les médicaments doivent être retournés dans les pharmacies ou drogueries.
- Les produits phytosanitaires sont à retourner chez le distributeur.
- Les batteries et pneus sont à retourner chez le distributeur.
- Les peintures et solvants peuvent être apportés chez le distributeur.
- Les produits chimiques, les liquides toxiques, restes de peinture, spray sont à déposer au Centre régional de collecte des toxiques ménagers, STEP de Villars-sur-Glâne, rte de Ste-Apolline 20, Tél. 026 408 32 80.

## 20. Déchets refusés à la déchetterie

### A. Déchets provenant d'une exploitation agricole

- Rumex (lampés), chardons, fauches de refus, fonds de grange, restes de fourrages, etc.
  - A sécher puis brûler ou bien à évacuer par vos soins et à vos frais auprès de la SAIDF à Posieux.
- Déchets importants de plastique (balles rondes, sacs engrais, etc.).

### B. Déchets provenant de la construction, de la rénovation ou de la transformation de bâtiments

A évacuer par vos soins et à vos frais auprès de SFR à Châtillon/Posieux.

### C. Déchets carnés ou animaux morts

A évacuer par vos soins et à vos frais auprès du centre collecteur de déchets animaux de Châtillon.

Plus d'infos : [www.fr.ch/sommaire/elimination-des-dechets-animaux](http://www.fr.ch/sommaire/elimination-des-dechets-animaux).

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi :  
de 13h15 à 14h15

### D. Epaves de véhicules ou de machines agricoles

A évacuer par vos soins et à vos frais auprès de Kaufmann Recycling SA à Givisiez.



# 21. Incinération des déchets

## ***L'incinération des déchets en plein air est interdite***

### **Incinération des déchets en plein air**

Les bois traités, les vieilles peintures et certains plastiques recèlent des métaux lourds. Les isolations contiennent parfois des CFC. L'incinération de ces déchets peut générer par exemple des dioxines connues pour être cancérigènes. Il est faux de croire que les déchets incinérés sont définitivement partis en fumée, loin de chez nous...

En effet, les polluants contenus dans les matériaux incinérés vont se retrouver dans les sols et les eaux à proximité de la place à feu. Ces déchets doivent donc être incinérés dans des usines équipées d'installations de traitement des fumées et garantissant un stockage final adéquat des cendres.

La seule exception qui existe relative à l'incinération des déchets en plein air concerne de petites quantités de déchets à l'état naturel provenant des forêts, des champs et des jardins. La possibilité d'incinérer de tels déchets est soumise à des règles strictes : les déchets doivent être secs et leur incinération ne doit dégager que peu de fumée. Les feux ne doivent pas entraîner de nuisances excessives ni prolongées.

Les déchets peuvent être amenés à SFR à Châtillon, le transport est aux frais des propriétaires.

### **Incinération des déchets dans les cheminées**

Selon la loi sur la protection de l'air, il est interdit de brûler des déchets de toutes sortes dans les cheminées. L'incinération de tels déchets dégage des fumées incommodantes et polluantes. Même si les nuisances générées peuvent paraître minimales, elles posent de sérieux problèmes environnementaux comme cité plus haut (les particules polluantes transportées dans les fumées retombent dans les sols et les eaux, puis dans les aliments).

### **Sanction**

Ces exigences découlent de directives fédérales et cantonales dans le but de maintenir un environnement sain et notamment un air de qualité. En cas de non-respect de ces exigences, le Conseil communal dénoncera les contrevenants à l'Office des Juges d'instruction.

## 22. Infos utiles

### Centre de Collecte de Toxiques Ménagers (CCTM)

| Adresse   | Horaire           | Téléphone     |
|---|-------------------|---------------|
| STEP de Villars-sur-Glâne<br>Rte Ste-Apolline 20<br>1752 Villars-sur-Glâne  | Ma-Me 13h30-16h30 | 026 408 32 80 |
| <a href="https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/dechets-et-sites-pollues/dechets/dechets-speciaux">https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/dechets-et-sites-pollues/dechets/dechets-speciaux</a> |                   |               |

### Centre collecteur de déchets animaux (SANIMA)

**Attention: Il est strictement interdit d'enterrer vos animaux**

| Adresse  | Horaire           | Téléphone     |
|--|-------------------|---------------|
| Route de la Comba 50<br>1725 Posieux   | Lu-Ve 13h15-14h15 | 026 305 22 75 |
| <a href="http://www.fr.ch/sommaire/elimination-des-dechets-animaux">www.fr.ch/sommaire/elimination-des-dechets-animaux</a> |                   |               |

### Fricompost

**Attention : Demander au préalable une attestation auprès de l'administration communale.**

| Adresse                              | Horaire                          | Téléphone     |
|--------------------------------------|----------------------------------|---------------|
| Route de la Combe 46<br>1725 Posieux | Lu-Ve 07h00-11h30<br>13h00-16h30 | 026 401 04 50 |

### Société Fribourgeoise de Recyclage SA (SFR)

| Adresse                              | Horaire                          | Téléphone     |
|--------------------------------------|----------------------------------|---------------|
| Route de la Combe 50<br>1725 Posieux | Lu-Ve 07h00-11h30<br>13h00-16h30 | 026 401 25 15 |

### Commander des clips SACCO (pour les conteneurs 800 litres)

| Adresse  | Horaire                          | Téléphone     |
|--|----------------------------------|---------------|
| Gevisiez Sàrl<br>Route de Chésalles 58<br>1723 Marly | Lu-Ve 09h00-12h00<br>14h00-18h00 | 026 436 27 47 |

# Pensez à l'environnement !



## 23. Horaire d'ouverture de la déchetterie

### Horaire annuel du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

|                          |                  |
|--------------------------|------------------|
| <b>Mercredi</b>          | de 17h00 à 19h00 |
| <b>Vendredi</b>          | de 17h00 à 19h00 |
| <b>Samedi matin</b>      | de 08h30 à 12h00 |
| <b>Samedi après-midi</b> | de 13h30 à 16h00 |

***Par respect pour les employés, fermeture du portail  
10 min avant l'heure***

